

VILLE DE  
RIORGES

N° 4\_5

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX  
ET DEPLACEMENTS**

**CLASSEMENT D'UNE PARTIE  
DE LA RUE ET DU PASSAGE  
ANNE FRANK DANS LE  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
ET TRANSFERT DE  
PROPRIETE**

**APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 NOVEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 16 novembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Nicole AZY, Blandine LATHUILIERE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Elodie PINSARD-BARROCAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Nicole AZY Blandine LATHUILIERE Florence COLOMB	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Martine SCHMÜCK Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE  
ET DU PASSAGE ANNE FRANK  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
ET TRANSFERT DE PROPRIETE  
APPROBATION**

André CHAUVET, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de son action de régularisation foncière, la commune procède à différentes actions de classement dans le domaine public de voies ouvertes à la circulation. La procédure de transfert d'office est privilégiée.

Par délibération du 19 mai 2011, le conseil municipal a approuvé le principe de classement, à titre de régularisation, de plusieurs voies et notamment d'une partie de la **rue et du passage Anne Frank** – parcelles **BB 155, BB 156 et BB 164**.

Une enquête publique s'est déroulée du 23 mai au 8 juin 2011 inclus ; aucune observation n'a été formulée pendant la durée de l'enquête. Le commissaire-enquêteur, René BENETIERE, a rendu un avis très favorable sur les projets de classement.

Localisation	Section	Numéro	Surface
Passage Anne Frank	BB	155	00ha 00a 04ca
Passage Anne Frank	BB	156	00ha 00a 02ca
Rue Anne Frank	BB	164	00ha 14a 75ca
<b>TOTAL</b>			00ha 14a 81ca

Les parcelles concernées doivent faire l'objet d'un transfert de propriété permettant ainsi à la ville de Riorges d'être propriétaire d'une partie de l'emprise des voies."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. prononce le classement dans le domaine public communal d'une partie de la rue et du passage Anne Frank ;
2. approuve le transfert de propriété correspondant ;
3. autorise le Maire à signer tout document relatif à l'élaboration et à la publication d'un acte authentique de mutation foncière.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 16 novembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

